



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-15832

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités d'isolation des pieds des façades du groupe scolaire Lallemand que doit réaliser **le Service Travaux - Direction Bâtiments et Energie** demeurant **1 rue Sainte-Anne 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **ALLEE DU ROUSSILLON du 20/07/2026 au 31/07/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX **CIRCULATION INTERDITE**

ALLEE DU ROUSSILLON (Dijon), à compter du 20/07/2026 et jusqu'au 31/07/2026,

La circulation des piétons sera interdite Allée du Roussillon au droit de l'emprise chantier sur le groupe solaire sur 40 mètres linéaires.

Une déviation piétonne sera mise en place et se fera par la promenade du Ruisseau de la Fontaine d'Ouche.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Travaux - Direction Bâtiments et Energie.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole, SDIS Centralisation, Ordures ménagères, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK, Bureau de suivi et d'analyse d'activité et Monsieur le Directeur Départemental du SDIS de la Côte d'Or
 - Service Travaux - Direction Bâtiments et Energie
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 02 juillet 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et
aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE